

Appel à projets 2017

Sida, santé et développement

Genre et VIH

Date limite de réception des lettres de candidature : 22 mai 2017

Contexte

Dans la plupart des sociétés, les statuts des hommes et des femmes diffèrent et sont marqués par des rapports d'inégalité. La propagation du VIH s'en nourrit mais contribue également à les renforcer.

Les associations de lutte contre le sida, encouragées par les directives nationales et internationales, ont aujourd'hui largement conscience de l'impact de ces inégalités sur les populations qu'elles accompagnent. Cependant, elles peinent encore parfois à tirer, à partir de constats généraux, des déclinaisons pratiques efficaces.

Très souvent, la prise en compte des problématiques de genre se limite à privilégier les femmes comme cible principale des programmes (PTME, activités génératrices de revenus...) sans tenir compte de l'impact de ces modalités d'intervention sur les rapports hommes-femmes. Aussi, il n'est pas rare qu'un tel ciblage se traduise paradoxalement par un renforcement des tâches et des responsabilités qui incombent aux femmes, et donc des inégalités de genre qu'il était censé combattre.

Ainsi, les femmes sont trop souvent considérées comme seules responsables de la prévention, du dépistage et de la divulgation du statut sérologique à leur entourage, de même que des soins à apporter à leurs enfants, conjoints ou parents malades. À l'inverse, les hommes demeurent toujours aussi éloignés des centres de dépistage et de prise en charge, et ne constituent que 20% à 30% des files actives des associations.

Réduire les inégalités dans les rapports sociaux, interroger et déconstruire les représentations sur les sexualités et la place de chacun, renforcer les capacités et l'autonomie des femmes, tout en favorisant la participation des hommes dans ces processus, sont par conséquent des objectifs cruciaux à atteindre si l'on veut lutter efficacement contre le sida et plus largement permettre une équité dans l'accès aux soins.

Quelles sont les initiatives concernées ?

La Fondation de France souhaite aider les projets innovants qui répondent notamment à l'un des objectifs suivants :

- promouvoir l'**implication et la responsabilisation des hommes** dans la lutte contre le sida et leur recours au dépistage et aux soins ;
- prendre en compte les **problèmes sanitaires spécifiques** des femmes et des hommes vivant avec le VIH ;
- prendre en compte **les violences faites aux femmes** comme facteur d'exposition au VIH et favoriser, dans ce contexte, la mise en place de nouvelles stratégies de prévention et de soins, y compris en direction des hommes auteurs de violences ;
- intégrer la problématique du VIH dans les services de **planning familial, de santé sexuelle et reproductive** et réciproquement ;
- prendre en compte la **pression sociale à la maternité** pour accompagner les femmes dans leurs stratégies de réduction des risques sexuels ;

- renforcer les capacités des femmes et la connaissance de leurs droits (empowerment) ;
- renforcer les capacités des structures en matière d'approche « genre » (formation, diagnostic / audit, évaluation, capitalisation de bonnes pratiques...).

En 2017, une attention particulière sera réservée à ces demandes de renforcement des capacités des équipes associatives : celles-ci devront se dérouler en plusieurs phases étalées dans le temps et comprendre, entre chaque étape, une mise en pratique des connaissances par les personnes formées et une analyse par les formateurs de ces acquis. **Il en sera de même pour tout projet de formation qui devra inclure accompagnement et analyse des pratiques dans un processus continu.**

Qui peut répondre ?

L'appel à projets s'adresse aux associations et aux équipes soignantes, médicales et médico-sociales.



Exemples de projets soutenus

Racines au Bénin : 73 500 € sur 3 ans pour un projet de mobilisation des conjoints des femmes séropositives vers le dépistage et les soins, au sein du centre de prise en charge Adis à Cotonou.

ANSS au Burundi : 15 000 € sur 1 an pour mener des actions visant les hommes auteurs de violence.

SOS Sida en République Démocratique du Congo : 90 000 € sur 3 ans pour un projet de sensibilisation et de mobilisation sur la vie sexuelle des femmes violées au Sud-Kivu.

Aconda en Côte d'Ivoire : 45 000 € sur 3 ans pour un projet de promotion du planning familial chez les femmes séropositives et leur conjoint.

Critères de sélection

Le porteur de projet devra remplir toutes les conditions suivantes :

- démontrer son implication dans la lutte contre le VIH depuis au moins trois ans. Une expérience en santé sexuelle et reproductive depuis au moins un an est également souhaitable ;
- être une structure apolitique et non religieuse ;
- prouver sa capacité à gérer le projet présenté au regard du budget global de l'année en cours.

Seront retenus les projets concourant à la fois :

- à l'amélioration de la participation conjointe des deux personnes d'un couple à la prise de décision (en matière de sexualité, de prévention et de soins) ;
- à un accès équitable au dépistage et aux soins ;
- à atténuer les discriminations liées au genre : statut défavorable des femmes dans la famille, la communauté et la société (accès aux droits, conditions de vie, charge de travail...), personnes rejetées en raison de leur orientation sexuelle ;
- à faire évoluer les rôles inégaux des femmes et des hommes vers plus d'égalité, plus de concertation et un meilleur partage des responsabilités.

Le projet devra être basé dans l'une des zones géographiques suivantes :

- les départements d'outre-mer suivants : Mayotte, Antilles et Guyane ;
- Afrique subsaharienne francophone, soit les pays suivants : Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Île Maurice, Madagascar, Mali, Niger, République du Congo, République Démocratique du Congo, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Tchad et Togo.

Les projets devront être portés par des structures issues de ces zones géographiques.

Modalités de soutien

L'aide de la Fondation de France est apportée sous forme d'une subvention annuelle ou pluriannuelle (durée maximale de trois ans). Les projets pluriannuels sont fortement encouragés.

Attention : la demande financière devra correspondre à un projet de taille réaliste, et être exprimée en fonction des besoins réels du projet.

L'aide de la Fondation de France ne pourra prendre en compte qu'un seul projet par association demandeuse.

Ne seront pas retenus les projets qui consistent en :

- des campagnes de prévention et de sensibilisation de masse ;
- des demandes de formation ou de bourses individuelles ;
- des conférences et colloques ;
- des activités génératrices de revenus.

Attention, la Fondation de France ne finance pas :

- les frais de mission et les honoraires pour des consultants français ;
- la reconduction sans réelle justification de projets déjà financés ;
- la totalité du projet : la recherche de cofinancements est exigée comme gage de pérennité.

Comment répondre ?

1 Lettre de candidature et présélection

Les demandes feront l'objet d'une présélection sur lettre de candidature adressée **le 22 mai 2017** au plus tard au siège de la Fondation de France, à Paris. Cette lettre-type est téléchargeable sur www.fondationdefrance.org, rubrique « International/Lutte contre le sida », ou peut être demandée par e-mail (sida@fdf.org). Les demandeurs seront informés par courrier des résultats.

2 Dossier de demande de subvention

Seuls les demandeurs présélectionnés recevront le dossier-type de demande de subvention à renseigner. Dûment rempli et accompagné des annexes, il devra parvenir le **4 septembre 2017** au plus tard au siège de la Fondation de France, à Paris.

3 Instruction et sélection

Après instruction, les projets seront présentés à un comité décisionnaire début **décembre 2017**. La décision sera communiquée par courrier postal.

À vos projets !

La Fondation de France finance des associations ou services collectifs, sélectionnés pour la qualité et la rigueur de leurs actions. Elle propose ses aides à travers des appels à projets dédiés à des thématiques précises. Les demandes de subventions, instruites à partir d'un dossier, sont examinées par un comité de professionnels spécialistes du domaine concerné.

Il statue sur la destination et le montant des aides. La Fondation de France soutient en priorité des opérateurs de petite taille qui n'ont pas les moyens de collecter eux-mêmes les fonds nécessaires à la conduite de leurs projets.



Avec les 808 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu plus de 150 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
Fax: 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

Fondation
de
France